



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE SAFE-LI POUR LA POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE VINCENNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS LES CRECHES ET DANS LES ECOLES

**DÉCISION N° DM-23-125
EN DATE DU 09 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société SAFE-Li, représentée par Madame Anne-Sophie MOUSSA, directrice générale, située au 10 rue des Vignerons 33240 GERVAIS, de poursuivre l'accompagnement de la ville de Vincennes dans la mise en œuvre de sa politique de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les crèches et les écoles pour un montant de 19 920 € TTC (dix-neuf mille neuf cent vingt euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société SAFE-Li représentée par Madame Anne-Sophie MOUSSA, directrice générale, située au 10 rue des Vignerons 33240 GERVAIS, pour poursuivre l'accompagnement de la ville de Vincennes dans la mise en œuvre de sa politique de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les crèches et les écoles pour un montant de 19 920 € TTC (dix-neuf mille neuf cent vingt euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230309-lmc1H10635H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/03/2023
Date de Publication : 09/03/2023